

# Carte d'identité Passeport

## Comment récupérer son titre

- Vous recevez un message de l'ANTS sur votre téléphone portable
- Venez sans rendez-vous pour récupérer votre titre
- **Vous avez 3 mois pour venir le récupérer**
- Présentez-vous en mairie avec votre récépissé de dépôt de demande
- **Ramenez votre ancien titre d'identité !**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

Rendez-vous pris le :

Date : ..... Heure : .....

Dossier incomplet le : .....

Second rendez-vous pris le :

Date : ..... Heure : .....

## Remplir le formulaire sur internet (ants.gouv.fr)

1. Créez votre compte en ligne ou passez par Franceconnect
2. Remplissez votre formulaire de pré-demande
3. Validez votre pré-demande
4. **IMPRIMEZ** le récapitulatif de pré-demande

La liste des pièces justificatives vous est fournie en ligne :  
**Bien apporter les originaux ! Ils vous seront rendus.**

## Nos horaires d'ouverture au public :

	Matin	Après-midi
<b>Lundi :</b>	9h00 – 12h00	
<b>Mardi :</b>	9h00 – 12h00	
<b>Mercredi :</b>	9h00 – 12h00	
<b>Jeudi :</b>	9h00 – 12h00	
<b>Vendredi :</b>	9h00 – 12h00	16h00 – 18h00

mairie@val-revermont.fr

04.74.42.38.00

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Pièces justificatives à fournir **obligatoirement** :

**Apportez les originaux !** (Ils vous seront rendus)

- Le récapitulatif imprimé de la pré-demande (ou le formulaire CERFA)
- Renouvellement : l'ancienne CNI ou Passeport
- 2 photos d'identité récente en couleur (moins de 3 mois), au format conforme, et non-utilisé pour un autre titre :  
**Ne pas les couper, coller, plier et sans trombone**  
Ne souriez pas et ne portez pas de lunettes sur la photo
- Justificatif de domicile de moins d'un an :  
**Avis d'imposition, facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone**

**Les lettres de rappels et les échéanciers ne sont pas acceptés**

- En cas d'hébergement** : attestation sur l'honneur + pièce d'identité ORIGINAL de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant
- Acte de naissance de moins de 3 mois :  
Inutile en cas de renouvellement d'un titre périmé depuis moins de 5 ans ou si votre acte de naissance est dématérialisé (COMEDDEC, voir sur [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr))

## MINEURS ET TUTELLES

- Pour les mineurs** : pièces d'identité en **original** des représentants légaux
- En cas de garde alternée** : jugement de garde alternée, justificatif de domicile des 2 parents et carte d'identité en original des 2 parents
- Pour un majeur sous tutelle** : décision de mise sous tutelle et pièce d'identité en **original** du tuteur

**Présence du mineur ou majeur sous tutelle lors du rendez-vous**

## CHANGEMENT D'ETAT CIVIL

- Ajout de nom d'épouse : acte de mariage
- Modification épouse -> veuve : acte de décès du conjoint
- Divorce : jugement de divorce pour maintien ou retrait du nom d'épouse
- Nom d'usage pour un mineur : autorisation parentale d'utilisation du nom d'usage + CNI en original du parent

## PERTE OU VOL

- CNI : timbre fiscal à 25€
- Déclaration de perte (fait en mairie) ou de vol (gendarmerie)

## TIMBRES FISCAUX POUR PASSEPORT

- De 0 à 14 ans : 17€
- De 15 à 17 ans : 42€
- Majeurs : 86€

Les timbres fiscaux sont à acheter soit en ligne lors de la pré-demande ([ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)) soit en bureau de tabac équipé du dispositif